

Etats financiers consolidés IFRS

➤ BILAN CONSOLIDE IFRS AU 30 JUIN 2011

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2011	31/12/2010
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 635 806	2 620 954
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	15 761	14 858
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	1 706 503	1 991 700
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	4 359 529	5 229 375
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	36 377 520	33 258 932
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		99 156	59 058
Actifs d'impôt différé		59 005	65 848
Comptes de régularisation et autres actifs		229 010	188 240
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immuebles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 209 339	1 182 078
Immobilisations incorporelles	3.6	106 530	111 300
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		44 798 160	44 722 344

➤ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 30 JUIN 2011

(En milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT	NOTES	30/06/2011	30/06/2010
Intérêts et produits assimilés	2.2	1 262 897	1 200 004
Intérêts et charges assimilés	2.2	378 770	381 740
Marge d'Intérêt		884 127	818 264
Commissions (Produits)	2.3	170 118	167 001
Commissions (Charges)	2.3	12 390	10 881
Marge sur Commissions		157 727	156 120
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		38 259	43 942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		7 862	4 140
Produits des autres activités		2 482	2 568
Charges des autres activités		34 463	32 766
PRODUIT NET BANCAIRE		1 055 995	992 269
Charges générales d'exploitation		450 753	417 817
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles		48 301	40 735
Résultat Brut d'Exploitation		556 941	533 717
Coût du risque	2.1	-256 428	-173 438
Résultat d'Exploitation		300 514	360 279
Quote-Part du résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	7	-4
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		300 521	360 274
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		108 683	134 394
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		191 838	225 880
Intérêts minoritaires		2 784	2 287
Résultat net Part du groupe		189 054	223 593
Résultat par action		21,85	26,82
Résultat dilué par action		21,85	26,82

➤ RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

	30/06/2011	31/12/2010
Résultat net	191 838	368 108
Écarts de conversion	255	-229
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	12	2 027
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 455	2 411
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 723	4 209
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	193 561	372 317
Dont part du Groupe	190 777	367 185
Dont par des intérêts minoritaires	2 784	5 132

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2011	31/12/2010
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		54	123
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 471	2 769
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 071 049	203 528
Dettes envers la clientèle		33 657 740	33 777 973
Titres de créance émis		4 373 166	5 846 045
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		85 103	7 735
Passifs d'impôt différé		139 851	121 430
Comptes de régularisation et autres passifs		729 442	441 140
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	203 640	244 863
Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 539 291	1 009 366
Capitaux propres		2 996 353	3 067 374
Capitaux propres part du Groupe		2 955 926	3 024 734
Capital et réserves liées		2 383 251	2 215 008
Réserves consolidées		377 519	442 115
Gains ou pertes latents ou différés		6 102	4 634
Résultat net de l'exercice		189 054	362 976
Intérêts minoritaires		40 427	42 640
TOTAL		44 798 160	44 722 344

➤ TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2011

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	30/06/2011	30/06/2010
Résultat avant impôts	300 521	360 274
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	48 301	40 735
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	304 909	171 212
+/- Dotations nettes aux provisions	-38 913	6 143
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-768	4
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-27 954	-11 536
+/- Autres mouvements	48 926	65 198
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	334 501	271 757
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 255 378	-333 839
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 575 263	172 377
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	306 243	-791 692
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	246 249	214 636
- Impôts versés	-84 521	-111 280
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	148 086	-849 797
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	783 108	-217 767
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-70 023	-86 109
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-70 023	-86 109
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-264 582	-254 319
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-915 000	-213 300
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 179 582	-467 619
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	255	-528
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-466 241	-772 023

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2011	30/06/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 623 141	3 734 169
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 620 831	2 095 788
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 310	1 638 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 156 900	2 962 147
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 635 752	2 109 070
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	521 148	853 077
Variation de la trésorerie nette	-466 241	-772 023

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2011

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 DECEMBRE 2009	833 818	1 064 000	-	788 429	197	2 686 443	41 741	2 728 184
Opérations sur capital	31 464	189 727	-	-	-	221 191	-	221 191
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes (*)	-	-	-	-250 145	-	-250 145	-4 174	-254 319
Autres	-	96 000	-	-95 940	-	59	-59	0
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	362 976	-	362 976	5 132	368 108
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	2 027	2 027	-	2 027
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-229	-	-229	-	-229
Autres	-	-	-	-	2 411	2 411	-	2 411
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	-229	4 438	4 209	-	4 209
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 DECEMBRE 2010	865 281	1 349 727	-	805 091	4 634	3 024 734	42 640	3 067 374
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes (*)	-	-	-	-259 584	-	-259 584	-4 997	-264 582
Autres	-	168 242	-	-168 242	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	189 054	-	189 054	2 784	191 838
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	12	12	-	12
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	255	-	255	-	255
Autres	-	-	-	-	1 455	1 455	-	1 455
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	255	1 468	1 723	-	1 723
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 JUIN 2011	865 281	1 517 969	-	566 573	6 102	2 955 926	40 427	2 996 353

NOTES ET ANNEXES IFRS
NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes et principes comptables n'ont subi aucun changement par rapport à la publication effectuée au 31/12/2010

PRINCIPES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION
PRINCIPES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés à Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 30 juin 2011 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par

l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
- cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2011.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CREDIT DU MAROC AU 30 JUIN 2011

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	865 281		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	67 500		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
B.I.T		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	18 320,9		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principaux acteurs sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité de Rémunération, ...).
- le Directoire,
- les Comités de gestion (Comité de Contrôle Interne, Comité de Crédit, ...)

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de conseiller la banque à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives

Le comité de rémunération est en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du Conseil de Surveillance
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place en 2009 le Comité Exécutif Restreint. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque.

Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et a les objectifs suivants :

- assurer la réalisation du Plan de Développement;
- assurer la réalisation du budget annuel ;
- mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une stratégie risques qui examine

toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de Surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- le Comité de contrôle interne
- le Comité des crédits,
- le Comité des grands risques,
- le Comité des risques sensibles,
- le Comité marché,
- le Comité des Risques de Marché,
- le Comité ALM,
- le Comité des risques opérationnels,
- le Comité de Management de la conformité,
- le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).

1.2. Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité du Contrôle Permanent des Risques (CPR), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

Le CPR définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent des Risques qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour des entités suivantes :

Pour le Risque de crédit :

- la Direction des engagements,
- le Contrôle des risques de crédit,
- le Pilotage des risques.

Pour le Risque opérationnel et la Conformité :

La Direction des Risques Opérationnels et de la Conformité

Pour les Risques financiers :

Risque de marché, risque de liquidité et risque de taux d'intérêt global :
La Direction des Risques de marchés et le Contrôle permanent des risques.

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole S.A.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de Surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personnae et déclinées en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des garanties physiques est centralisée.

Surveillance des risques et classement des créances

Elle est en charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

Recouvrement

Il est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Si le dossier passe en "Compromis" il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation depuis 2000. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système de notation est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Grille de notation

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

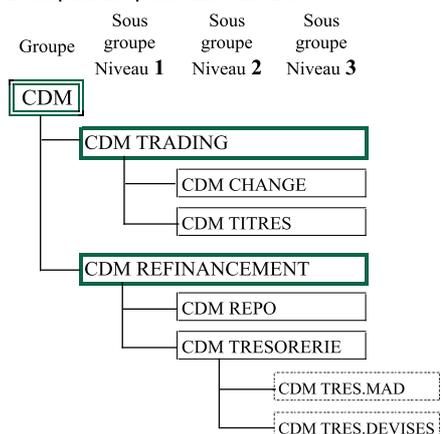
Les activités de marché de la banque sont encadrées par des limites globales et opérationnelles. Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss).

Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repas.

Les différentes activités de marchés (trading et couru) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques pré-définie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe Crédit Agricole S.A.

La dernière stratégie risque approuvée par le Comité Risques du Groupe - CRG du 26/10/2010 a permis la mise en place d'un dispositif de limites plus conforme aux normes du groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

Description des portefeuilles du CDM



Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants:

Le Front Office

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

Le Back-Office

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité. Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et Des Flux.

Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché)

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement au Contrôle Permanent des risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur
- des risques de règlement/livraison
- des risques de variation

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions

1. Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, les deals internes entre les différents portefeuilles et le schéma de booking sont en cours d'implémentation dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/ refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

2. Création d'un poste Middle Office

Pour renforcer les contrôles et accompagner la réorganisation des books, la mise en place de produits plus complexes et un développement des activités de marchés, la banque est en cours de réflexion pour la création d'un poste Middle Office. Le MO, très proche du Front, assurera la validation et l'enrichissement des opérations négociées. Il vérifiera la régularité des opérations et le respect de certaines procédures de contrôle, s'occupera des tâches administratives immédiates, ou encore des opérations de marché qui ne concernent pas le client. Il sera en charge de faire l'interface entre les traders et commerciaux «front office» et la comptabilité et l'administratif «back office».

3. Calcul de la VAR

Suite à l'intégration réussie fin 2008 du CDM dans le projet de Consolidation des risques financiers du Groupe (CORFOU), le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

. La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

. La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

. La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

. La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation de fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatique critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré. Ainsi, plusieurs tests unitaires PRU et un test PSI ont été réalisés courant 2009.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer en fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM. Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types de risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour le risque de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est en production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4. PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe Crédit Agricole S.A., compte mettre en œuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
2.1 - COÛT DU RISQUE AU 30 JUIN 2011
(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	30/06/2011	30/06/2010
Dotations aux provisions		
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-308 145	-187 305
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-305 796	-175 011
Provisions engagements par signature		-10 011
Autres provisions pour risques et charges	-2 349	-2 209
Reprises de provisions	46 527	13 933
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	203	3 799
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-
Reprises de provisions engagements par signature	37 209	389
Reprises des autres provisions pour risques et charges	9 115	9 745
Variation des provisions	5 190	-66
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-590	-749
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-260	-3 799
Décote sur les produits restructurés		-
Récupérations sur prêts et créances amorties	9 026	9 012
Pertes sur engagement par signature		-
Autres pertes	-2 986	-4 531
Coût du risque	-256 428	-173 438

2.2 - MARGE D'INTERETS AU 30 JUIN 2011
(En milliers de DH)

	30/06/2011			30/06/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 142 911	233 293	909 618	1 080 122	211 284	868 798
Comptes et prêts/emprunts	1 088 474	231 395	857 079	1 032 163	209 589	822 535
Opérations de pensions	236	1 035	-799	1 582	550	1 032
Opérations de location-financement	54 202	863	53 338	46 376	1 146	45 230
Opérations interbancaires	82 552	11 019	71 532	76 954	16 695	60 238
Comptes et prêts/emprunts	36 248	10 186	26 062	51 747	16 459	35 227
Opérations de pensions	46 304	833	45 471	25 207	236	24 971
Emprunts émis par le Groupe		134 458	-134 458		153 761	-153 761
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	37 435		37 435	42 929		42 929
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILÉS	1 262 897	378 770	884 127	1 200 004	381 740	818 264

2.3 - PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS
(En milliers de DH)

LIBELLE	30/06/2011	30/06/2010
Titres	2 393	2 580
Emission	83	123
Transmission d'ordres	283	321
Autres	2 027	2 136
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs, conservation, fiducie	9 016	9 323
Gestion d'actifs	6 384	6 633
Conservation	2 632	2 690
Engagements de prêt	8 368	17 805
Gestion des moyens de paiement	50 230	45 217
Ingénierie financière	-	-
Autres	100 110	92 076
Total Produits	170 118	167 001
Charges d'honoraires et de commissions	12 390	10 881
Conservation	1 010	891
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	11 380	9 990
TOTAL CHARGES	12 390	10 881

2.4 - GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS
(En milliers de DH)

	30/06/2011	30/06/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	7	-4
Plus values de cession	24	12
Moins value de cession	-17	-17
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	7	-4

2.5 - INFORMATION SECTORIELLE
(En milliers de DH)

Libellé	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	825 674	58 454	884 127
Marge sur commissions	157 728	-1	157 727
Produit net bancaire	997 542	58 454	1 055 995
Charges de fonctionnement	-443 924	-6 829	-450 753
Résultat d'exploitation	259 968	40 546	300 514
Résultat net	155 805	36 033	191 838
Résultat net part groupe	153 021	36 033	189 054

3.1 - ENGAGEMENTS DE PRETS, GARANTIES FINANCIERES ET AUTRES ENGAGEMENTS
(En milliers de DH)

	30/06/2011
Engagements de prêt	
Donnés :	12 914 037
Etablissements de crédit	70 020
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	12 178 160
Clientèle de détail	665 856
Reçus :	-
Garanties financières	
Données	5 485 370
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 245 381
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	3 177 985
Clientèle de détail	62 004
Garanties reçues :	3 992 740
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 992 740
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés	-
- Garanties financières données	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin juin 2011, 319 guichets répartis dans le Royaume, organisés en régions et succursales.

LA BANQUE DE DETAIL

La banque de détail offre à ses clients particuliers, professionnels et micro-entreprises une large gamme de produits et services. Elle est organisée en directions régionales, au nombre de dix, avec un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire qui assure ainsi une étroite

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
INFORMATION SECTORIELLE (suite)

proximité avec la clientèle.

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CRÉDIT DU MAROC ASSURANCES

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec la banque de détail.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement regroupe l'ensemble des activités et métiers à forte valeur ajoutée destinés aux clients corporate (PME/PMI et grandes entreprises), et constitue ainsi un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. L'activité d'ingénierie financière est assurée par une direction dédiée, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés. La salle

des marchés, pour sa part, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire. Par ailleurs, Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. Enfin, la Banque Internationale de Tanger, structure off-shore, a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore et afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne également tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter dans les zones franches industrielles d'exportation au Maroc (para-bancaire et bancaire).

L'ACTIVITE DE LEASING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

3.2 - PRETS ET CREANCES
(En milliers de DH)

30/06/2011	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	291 117	-	-	-	291 117
Administrations centrales	159 680	-	-	-	159 680
Etablissements de crédit	131 437	-	-	-	131 437
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	38 544 009	2 988 122	1 941 005	145 194	39 445 932
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	4 068 412	-	-	-	4 068 412
Institutions non établissements de crédit	16 265 044	630 155	354 544	42 626	16 498 029
Grandes entreprises	4 324 409	599 246	339 418	2 357	4 581 881
Clientèle de détail	13 886 144	1 758 721	1 247 043	100 211	14 297 611
TOTAL	38 835 126	2 988 122	1 941 005	145 194	39 737 049

31/12/2010	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	386 927	-	-	-	386 927
Administrations centrales	249 270	-	-	-	249 270
Etablissements de crédit	137 657	-	-	-	137 657
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	37 231 915	2 681 151	1 674 364	137 321	38 101 381
Administrations centrales	-	14	14	-	-
Etablissements de crédit	5 229 375	-	-	-	5 229 375
Institutions non établissements de crédit	15 700 604	1 446 929	754 917	56 659	16 335 956
Grandes entreprises	3 668 208	-	-	-	3 668 208
Clientèle de détail	12 633 728	1 234 209	919 433	80 662	12 867 842
TOTAL	37 618 841	2 681 151	1 674 364	137 321	38 488 307

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE
(En milliers de DH)

30/06/2011	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	42 530	25 470	7 182	68 000
Instruments de dette	1 638 503	-	-	1 638 503
Administrations centrales	1 228 286	-	-	1 228 286
Etablissements de crédit	410 217	-	-	410 217
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	1 681 033	25 470	7 182	1 706 503

31/12/2010	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	32 894	25 470	7 182	58 364
Instruments de dette	1 933 337	-	-	1 933 337
Administrations centrales	1 500 539	-	-	1 500 539
Etablissements de crédit	432 798	-	-	432 798
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	1 966 230	25 470	7 182	1 991 700

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
3.4 - PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale	
					30/06/2011	31/12/2010
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
TOTAL						

3.5 - INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
(En milliers de Dirhams)

30/06/2011	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-		-
2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		15 761	NA	903
3 Actifs financiers disponibles à la vente		1 706 503	31 491	-
4 Prêts et créances		-		-
5 Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
6 Autres actifs financiers		-		-
7 Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 471		298
9 Passifs financiers au coût amorti		-		-
10 Autres passifs financiers		-		-

31/12/2010	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-		-
2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		14 858	NA	9 969
3 Actifs financiers disponibles à la vente		1 991 700	26 991	-
4 Prêts et créances		-		-
5 Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
6 Autres actifs financiers		-		-
7 Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 769		256
9 Passifs financiers au coût amorti		-		-
10 Autres passifs financiers		-		-

3.6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT
(En milliers de DH)

	30/06/2011		31/12/2010	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	859 674	1 807 896	832 580	1 745 837
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	95 054	598 557	89 843	563 758
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

3.7 - PROVISIONS PASSIF
(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	45 794	84 506	95 505	-	19 058	244 863
Dotations	2 020	4 169	-	-	944	7 133
Montants utilisés	2 436	-	-	-	46	2 482
Montants non utilisés repris au cours de la période	5 684	2	37 209	-	936	43 832
Autres mouvements	-	-2 310	-	-	269	-2 041
Solde de clôture	39 694	86 362	58 296	-	19 289	203 640

3.8 - INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT
(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	466 114	395 211	70 903	420 613
> 1 an ≤ 5 ans	560 024	495 661	64 363	485 923
> 5 ans	106 141	90 281	15 860	95 741
TOTAL	1 132 278	981 153	151 126	1 002 277

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

3.9 - IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES
(En milliers de Dirhams)

Impôts courants et impôts différés	30/06/2011	31/12/2010
Impôts courants	99 156	59 058
Impôts différés	59 005	65 848
Actifs d'impôts courants et différés	158 162	124 906
Impôts courants	82 251	7 735
Impôts différés	139 851	121 430
Passifs d'impôts courants et différés	222 102	129 165
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices		
Charge d'impôts courants	84 521	190 032
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	24 162	30 374
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	108 683	220 405

Le taux effectif d'impôt	
Résultat net	191 838
Charges d'impôt sur les bénéfices	108 683
Taux d'impôt effectif moyen	36,16%

Analyse du taux effectif d'impôt	
Taux d'impôt en vigueur	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	
Imposition forfaitaire	
Différences permanentes	
Changement de taux	
Déficit reportable	
Autres éléments	-0,84%
Taux d'impôt effectif moyen	37,45%

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
3.10 - EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION
COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
WAFIA ASSURANCE	875 892	10,12	10,12
AUTRES	1 139 415	13,17	13,17
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	6 637 508	76,71	76,71
TOTAL	8 652 815	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote

3.11 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

(En milliers de Dirhams)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 465 233	448 277	-	-	-	1 913 510
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	1 465 233	448 277	-	-	-	1 913 510
Passifs : dépôts et emprunts	448 277	1 465 233	-	-	-	1 913 510
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	448 277	1 465 233	-	-	-	1 913 510
Garanties émises par le groupe	1 260 832	-	-	-	-	1 260 832
Garanties reçues par le groupe	-	1 260 832	-	-	-	1 260 832
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	9 900	33 596	-	-	-	43 497
Charges d'intérêts	3 407	32 338	-	-	-	35 745
Honoraires et commissions	250	734	-	-	-	984
Total des produits dont :	59 781	13 610	-	-	-	73 391
Produits d'intérêts	32 338	3 407	-	-	-	35 745
Honoraires et commissions	734	250	-	-	-	984
Produits de dividendes	26 294	3 600	-	-	-	29 894

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation. Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

Régime à prestations définies
Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

Indemnités de fin contrat de travail
Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2010, les membres du directoire du Crédit du Maroc ont proposés un dividende net par action de 30 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens, avec l'approbation de l'assemblée générale,

	2010	2009	2008
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	30,00	30,00	27,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	41,95	50,59	43,40

aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de Dirhams)

	30/06/2011	31/12/2010
Provisions pour prime de fin carrière	29 422	28 868
Provisions pour indemnité de départ volontaire	13 342	13 129
Provisions pour prime de fidélité	24 760	24 280
Total	67 525	66 277

	30/06/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,71%	3,80%
Taux d'évolution des salaires	4,00%	4,00%

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Juin 2011 se présente comme suit :

	Montant Brut	Impôt Différé	Montant Net
Impact Compte de Résultat			
Dotations Provision Engagements Sociaux	-3 487	1 290	-2 197
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	2 310	- 855	1 455



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

GRUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2.996.353, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 191.838.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit du Maroc arrêtés au 30 juin 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes


ERNST & YOUNG
 **ERNST & YOUNG**
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Bachir TAZI
Tél : (212) 31 99 79 90 Fax : (212-2) 2 39.02.26
Associé


FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé